



Flash infos

<http://www.mairiefouilloy.fr> / Décembre 2017

Enlèvement des ordures ménagères

- ❖ Votre tri est indispensable pour faire des économies sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères que vous aurez à payer.
- ❖ N'oubliez pas que le personnel chargé de collecter les déchets doit vérifier que votre tri correspond aux couleurs des containers.
- ❖ Le couvercle du container doit être fermé (pas de sac posé sur le couvercle, ou sur le sol).
- ❖ Les personnels en charge de la collecte suivent une réglementation et appliquent les consignes données, facilitez leur travail en respectant vous aussi la réglementation.

Préserver l'environnement est essentiel, mais cela demande un effort de chaque concitoyen.

Merci d'avance.

Ramassage des encombrants

Le ramassage des encombrants par les employés communaux se fera le **Vendredi 22 décembre 2017**. Un contrôle sera fait. Les objets déposés et considérés comme « non encombrants » ne seront pas ramassés et laissés sur place.

Inscription sur les listes électorales

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 30 décembre 2017. Sont concernés les locataires et propriétaires récemment arrivés dans la commune.

Carte d'identité, permis de conduire et demande de carte grise.

- ❖ Depuis le mois de mars 2017, les cartes d'identité ne se font plus à la mairie de Fouilloy, mais à la mairie de Corbie et uniquement sur rendez-vous.
- ❖ Depuis le 7 novembre les demandes de carte grise et de permis de conduire se font directement sur Internet sur le site : <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/>

Néanmoins le secrétariat de la mairie se tient à votre disposition pour vous conseiller et vous aider dans vos démarches. Une permanence se tiendra, à partir de janvier 2018, le mardi après-midi de 14h à 16h, sur rendez-vous, uniquement pour ces dossiers et pour les personnes ne disposant pas d'un accès Internet.

Pacte Civil de Solidarité (PACS)

Les déclarations conjointes de PACS s'enregistrent depuis le 7 novembre 2017 en mairie ou auprès d'un notaire. Les dossiers sont disponibles et à retirer au secrétariat de la mairie.

Recensement de la population

Les opérations de recensement de la population s'effectueront du 18 janvier au 17 février 2018. 4 agents recenseurs passeront à votre domicile. Ils seront munis d'une carte d'accréditation signée du maire.

<http://www.mairie-fouilloy.fr/> \ Décembre 2017

Salle des fêtes de Fouilloy, le samedi 16 Décembre 2017, défilé de mode

Ouverture du Gala : 20h

Différentes prestations sont au programme avec des show coiffure, show esthétique, défilé de mode et la découverte des futurs Tops Models et Miss de demain.

Venez nombreux soutenir cette manifestation.



D'ores et déjà le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent de Joyeuses Fêtes de fin d'année.

Les vœux du maire auront lieu le vendredi 19 janvier 2018 à 19h00 à la Salle des Fêtes.

Carte d'identité, permis de conduire et demande de carte grise.

- ❖ Depuis le mois de mars 2017, les cartes d'identité ne se font plus à la mairie de Fouilloy, mais à la mairie de Corbie et uniquement sur rendez-vous.
- ❖ Depuis le 7 novembre les demandes de carte grise et de permis de conduire se font directement sur internet sur le site : <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/>

Néanmoins le secrétariat de la mairie se tient à votre disposition pour vous conseiller et vous aider dans vos démarches. Une permanence se tiendra, à partir de janvier 2018, le mardi après-midi de 14h à 16h, sur rendez-vous, uniquement pour ces dossiers et pour les personnes ne disposant pas d'un accès internet.